

Dois-je faire rapport du bill modifié?

Des VOIX: Entendu.

Le PRÉSIDENT: Adopté. Je demanderais maintenant une motion en bonne et due forme visant à faire réimprimer les bills n<sup>os</sup> C-222 et C-223 modifiés par le Comité.

M. CLERMONT: Je le propose.

M. COMTOIS: J'appuie la motion.

(La motion est adoptée.)

Le PRÉSIDENT: Je demanderai encore à MM. Clermont et Comtois de nous prêter leur nom pour une motion qui permettrait au Comité d'ordonner l'impression d'un certain nombre d'exemplaires français et anglais, sous forme de livre bleu, des *Procès-verbaux et témoignages* relatifs à la revision décennale de la loi sur les banques. Avant la présentation officielle de la motion, je crois comprendre—et je demanderai des précisions à M. Elderkin—que c'est la coutume de faire réimprimer le compte rendu des témoignages sous forme de document à couverture bleue, et je suis sûr que le choix de la couleur n'a rien à voir aux partis. La coutume...

M. ELDERKIN: Non, c'est en 1954—on l'a imprimé en bleu.

Le PRÉSIDENT: C'est exact. A cause de l'intérêt que suscite l'objet de nos délibérations, le public y a plus facilement accès. Quelles quantités a-t-on imprimées les années précédentes? La secrétaire m'informe qu'on imprimera le même nombre d'exemplaires du livre bleu que du compte rendu de nos délibérations. Il y en aura 1,500 en anglais et 750 en français. Nous sommes officiellement saisis de cette motion de MM. Clermont et Comtois.

M. MONTEITH: Je veux simplement soulever une question sur le nombre d'exemplaires réimprimés. Ils semblent être très rares dix ans plus tard. Je me demandais s'il ne serait pas possible, pendant que nous y sommes, d'en faire imprimer 250 de plus en anglais et une autre quantité en français.

Le PRÉSIDENT: La secrétaire m'informe que les exemplaires en cause sont à l'usage du Parlement.

M. MONTEITH: Eh bien, c'est le Parlement qui m'intéresse.

Le PRÉSIDENT: Je veux seulement finir l'explication qu'on m'a donnée, soit que l'Imprimeur de la Reine en imprime apparemment le même nombre pour les vendre au public.

M. MONTEITH: Je ne parle pas du public; je parle des exemplaires à notre disposition.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Je pense que votre suggestion est excellente. Quelle quantité croyez-vous que nous devrions ajouter?

M. MONTEITH: Selon moi, 250 en anglais et le même nombre en français.